

L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais

Ottavia Schmidt di Friedberg

Volume 24, Number 1, 1993

Migrations et relations transnationales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703132ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703132ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Schmidt di Friedberg, O. (1993). L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais. *Études internationales*, 24(1), 125–140.
<https://doi.org/10.7202/703132ar>

L'immigration africaine en Italie: le cas sénégalais

Ottavia SCHMIDT di FRIEDBERG*

La présence en Italie de populations «extra-communautaires», comme on les appelle aujourd'hui, est très récente. On peut affirmer – à quelques exceptions près – qu'avant la fin des années soixante-dix, celle-ci était insignifiante aussi bien du point de vue quantitatif¹, que de celui de l'impact sur la société d'accueil.

Ce n'est qu'à la fin des années quatre-vingt que la présence des extra-communautaires s'impose à l'opinion publique et au gouvernement, qui ne peut plus renvoyer la mise en œuvre d'une stratégie politique et d'une législation (loi n. 39/1990, dite *Loi Martelli*), sous la double pression de l'intérieur et des partenaires euro-communautaires.

Cette présence représente un tournant historique pour la péninsule italienne, qui, pays d'émigration par excellence, se retrouve tout d'un coup être pays d'immigration. Tout d'abord, face aux chiffres fantasmagoriques avancés par certains, le problème qui se pose est celui de cerner le nombre d'immigrés, de circonscrire un phénomène qui est resté – jusqu'au dernier acte de régularisation, conclu en juin 1990 – en grande partie clandestin². Mais il ne s'agit là que de la première d'une longue série de questions. Le débat s'ouvre très vite sur les questions de l'inter-culturalité et de la multi-ethnicité, dans une société qui, malgré son habitude de la gestion de différences internes non négligeables, n'est pas pour autant accoutumée à la confrontation avec des cultures radicalement «autres». La présence des immigrés pose, entre autres, le problème du religieux, dans un pays très homogène de ce point de vue³.

* Étudiante au doctorat – Université Bocconi, Milan. Les citations ont été traduites de l'italien par l'auteur.

1. En 1981 le nombre d'étrangers demeurant régulièrement en Italie était de 312 437 personnes, dont 54 % provenant d'Europe et 13 % des États-Unis. N. SERGI, (ed.), *L'immigrazione straniera in Italia*, Rome, Edizioni Lavoro, 1987, p. 32.
2. Il faut rappeler que l'Italie n'a jamais eu une politique d'attraction de la main-d'œuvre immigrée – au contraire des pays d'Europe du Nord – la main-d'œuvre intérieure étant largement suffisante au développement industriel italien.
3. La présence musulmane en Italie est estimée aujourd'hui à environ 300, 350 000 personnes. Voir O. SCHMIDT di FRIEDBERG, «Débuts d'une réalité; les musulmans dans la société italienne». Mémoire de DEA, Institut d'études politiques, Paris, 1992, Comunità di Sant'Egidio, *Cristianesimo e Islam*, Morcelliana, Brescia, 1989.

Selon les données du ministère de l'Intérieur sur les étrangers séjournant en Italie au 31 janvier 1991⁴, le total de ceux-ci est de 796 553 personnes, dont les ressortissants de la CE totalisent 18,9 %. Le total des immigrés extra-CE est de 545 208, dont 11,8 % en provenance de l'Europe de l'Est, 18,5 % des pays développés, 10,3 % de l'Amérique latine, 5,9 % du Proche et Moyen-Orient, 6,6 % du Sub-continent indien, 9,1 % de l'Extrême-Orient, 23,2 % de l'Afrique méditerranéenne, et 14,6 % du reste de l'Afrique. Les groupes les plus importants, sont les suivants : Marocains, 80 495 ; Tunisiens, 42 223 ; Philippins 35 373 ; Yougoslaves, 30 121 ; Sénégalais, 25 268 ; Égyptiens, 20 211 ; Chinois, 19 237, ces nationalités étant classées les six premières en nombre (CE et OCDE exclues).

À ces chiffres il faut ajouter les clandestins, dont le nombre, demeure non négligeable, surtout si l'on tient compte des « temporaires ». Ces derniers sont des immigrés en majorité maghrébins, qui travaillent au noir pendant quelques mois (agriculture saisonnière, vente ambulante) et qui rentrent ensuite au pays pour y passer l'hiver (*noria*)⁵.

On est encore loin des chiffres parfois avancés par la presse et qui ont parlé « d'invasion », le pourcentage des immigrés demeurant, en tout cas, au-dessous de 1,5 % de la population italienne. Cependant, toute analyse d'un phénomène en cours se doit d'être très prudente : il faut considérer qu'il s'agit d'une présence qui n'est pas encore fixée et qu'il n'est donc pas possible de cerner complètement.

Avant que le phénomène de l'immigration ne devienne important à l'échelle nationale, il existait déjà des groupes qui avaient un poids dans le milieu local où ils venaient de s'installer : les Tunisiens de la Sicile occidentale⁶, les Égyptiens du Nord, les Érythréens de Milan, les Iraniens, les Chinois.

Parmi les Africains noirs, immigrés pendant les années soixante-dix, il faut mentionner avant tout les Érythréens et les Éthiopiens, installés dans les grandes villes (Rome et Milan, Naples et Bologne). Beaucoup d'entre eux considèrent l'Italie comme la première étape d'une migration qui devrait se conclure aux États-Unis ou au Canada. Le séjour romain, qui dure parfois deux ou trois ans, représente alors une étape aussi inévitable que provisoire. Les chiffres sur les stocks n'arrivent donc pas à cerner une immigration tout à fait particulière, aussi bien pour les raisons du départ, qui sont politiques, que pour ses liens d'ancienne colonie avec l'Italie.

C'est aussi le cas des Somaliens, dont le nombre a augmenté récemment à cause de la guerre civile, et dont le projet initial de passage est peut-être en train d'aboutir à une résidence définitive.

4. G. LUCEZIO MONTICELLI, *Servizio Migranti*, n° 2, 1991 ; Entretien, Brescia, 28-12-1991.

5. Les agents sociaux estiment que les vrais clandestins représentent 10 à 15 % des réguliers. Entretien, Brescia, 28-12-1991.

6. Les Tunisiens étaient présents dès la fin des années soixante en Sicile occidentale (Mazara del Vallo), où ils travaillent dans le secteur de la pêche. Voir E. SGROI, « Due continenti, un territorio : l'immigrazione tunisina in Sicilia », *Sociologia urbana e rurale*, n° 27, 1988.

Il faut rappeler enfin les Cap-Verdiens, en grande majorité des femmes, dont l'immigration est due à des raisons économiques et qui travaillent comme femmes de ménage⁷.

Si jusqu'au début des années quatre-vingt, parler d'Africains noirs était en Italie synonyme de ressortissants de la Corne de l'Afrique, après cette date la situation est bouleversée par des nouvelles migrations qui coïncident avec la fermeture des frontières dans d'autres pays d'Europe (France, Allemagne). Il s'agit de Ghanéens, de Nigériens, de Mauritanais, d'Ivoiriens et de Zaïrois, mais avant tout de Sénégalais⁸.

La présence sénégalaise est évaluée aujourd'hui autour de 30 000 réguliers, auxquels il faut ajouter la présence clandestine. Celle-ci semble aujourd'hui être plus faible⁹ que dans d'autres groupes (les Marocains, par exemple), non seulement à cause des difficultés à obtenir le visa de tourisme, mais aussi à cause du rapport défavorable existant entre le coût du voyage et le risque d'insuccès de l'entrée clandestine.

Les Sénégalais représentent ainsi environ 4 % du total des étrangers en Italie (CE excluse), et presque 27 % du total des Africains noirs : ils sont donc la nationalité la plus nombreuse de l'Afrique sub-saharienne, mais ce qui les rend importants ce n'est pas leur nombre, mais la nouveauté de leur présence, son expansion rapide et, comme on le verra, sa cohésion interne. Par rapport à d'autres groupes africains en Italie¹⁰, on relève chez les Sénégalais l'absence presque totale de la composante féminine¹¹, ce qui les rapproche des maghrébins, et une grande mobilité le long de la péninsule selon les possibilités d'embauche : il n'est pas rare de rencontrer un immigré régularisé à Rome, enregistré comme résidant dans la province sicilienne, mais travaillant dans une usine du Nord.

-
7. Éthiopiens-Erythréens : 12 249 ; Somaliens : 9 660 ; Cap-Verdiens : 5 032. *Servizio Migranti*, n° 2, 1991. Sur les Érythréens, voir U. MELOTTI (éd.), *Dal terzo mondo in Italia*. Milan, Centro Studi Terzo Mondo, 1988 ; sur les Éthiopiens, voir R. DE ANGELIS, « Etnicismi e identità culturale : la comunità Oromo », in G. COCCHI (éd.), *Stranieri in Italia. Caratteri e tendenze dell'immigrazione dai paesi extracomunitari*. Bologne, Istituto Cattaneo, 1990 ; sur les Cap-Verdiennes, voir AA. VV. « Il mito del ritorno delle donne capoverdiane », in R. DE ANGELIS (éd.), *Gli erranti. Nuove povertà urbane e immigrazione nella metropoli*. Rome, Kappa, 1991.
 8. Les deux groupes les plus importants, après les Sénégalais sont les Ghanéens (11 655) et les Nigériens (6 960). *Servizio Migranti*, n° 2, 1991.
 9. Entretien, Brescia, 28-12-1991.
 10. Parmi les Ghanéens et les Éthiopiens, par exemple, les deux sexes sont représentés. L'immigration cap-verdienne est, par contre, à l'origine au moins, exclusivement féminine.
 11. Tout récemment on a remarqué des exceptions destinées à devenir probablement plus nombreuses. L. PERRONE, « I Senegalesi », in G. MOTTURA (éd.), *L'Arcipelago migratorio : caratteristiche e modelli migratori dei lavoratori stranieri in Italia*. Rome, IRES, 1992 ; M.R. PANAREO, « Donne immigrate tra tradizione e mutamento. Il caso senegalese ». Communication au colloque *Incontro tra cultura*, Lecce, 20-21 novembre 1991.

En outre, tandis qu'avec les populations maghrébines, qui constituent aujourd'hui le groupe le plus important parmi les populations immigrées¹², on peut retracer des liens historiques de proximité et de voisinage (bons ou mauvais, selon les époques) très anciens – exemple la Tunisie – et qu'avec la Corne de l'Afrique il y a le lien du passé colonial, avec le Sénégal on ne peut pas en dire autant. Au contraire, l'immigration en Italie marque pour les deux pays concernés et leurs populations, le début d'un rapport privilégié.

I- «L'installation» sénégalaise

Il est encore prématuré de tracer un tableau digne de foi de l'installation sénégalaise, mais il est néanmoins possible de la caractériser.

On peut considérer comme date du début de cette immigration la période 1981-1984, le petit nombre qu'on trouve avant cette date n'ayant pas de rapport avec la réalité actuelle¹³. Comme affirme le secrétaire de la CASI (Coordination des Associations sénégalaises en Italie) à propos de cette première période : « nous nous connaissions tous », sinon personnellement, au moins de nom¹⁴.

Comme l'on sait, le fait décisif qui a poussé les Sénégalais à émigrer a été la diminution de la productivité des sols et les années de sécheresse qui ont frappé le Sénégal dans les deux dernières décennies et, plus généralement, la crise économique de ce pays. Néanmoins, il est hors de doute que le flux migratoire s'est tourné d'une manière décisive vers l'Italie après 1988, année où la France et l'Allemagne ont rendu obligatoire le visa pour les Sénégalais. Dans la même période, mais avec une politique opposée, en Italie commençait la politique de régularisation, qui donnait un nouvel espoir aux migrants potentiels.

Ainsi, comme il ressort des entretiens¹⁵, le choix de l'Italie ne semble pas dû à une préférence pour ce pays ou à la certitude d'y trouver un travail, mais au fait qu'immigrer dans d'autres pays d'Europe est devenu impossible.

Cependant, le motif économique, si fréquemment cité comme cause explicative de l'émigration¹⁶, ne doit pas être interprété comme une « fuite de masse de la famine ». Au moins dans les cas que nous avons relevés, les causes de l'émigration sont plus complexes et aussi, peut-être, moins dramatiques, sinon moins graves. Non seulement, ce ne sont pas les plus pauvres qui émigrent, parce que pour exécuter ce projet il faut un certain

12. Les ressortissants du Maghreb sont environ 20 % du total des immigrés extra-communautaires. *Servizio Migranti*, 2-1991.

13. Il s'agissait surtout d'étudiants originaires des villes (Dakar, Rufisque), appartenant donc en majorité aux classes assimilées à la culture occidentale, auxquels on doit ajouter quelques « professionnels » du commerce d'objets d'artisanat africain.

14. Entretien, Sénégalais, Rome, 14-4-1992.

15. Entretien, Sénégalais, Brescia, 1-6-1990.

16. Entretien, Sénégalais, Brescia, 1-6-1990 ; Entretien, Sénégalais, Milan, 24-3-1990.

niveau d'information sur le monde extérieur et un niveau minimum d'investissement économique, mais le choix d'émigrer nécessite une bonne dose d'initiative et une programmation à long terme¹⁷. Dans la plupart des cas l'émigration est le résultat d'une série de raisons qui ont comme dénominateur commun de sortir d'une situation «bloquée».

Dans une recherche inédite du NAGA¹⁸, exécutée par des immigrants sénégalais, la dimension économique est présentée comme fondamentale, mais on précise en même temps que l'émigration : «a comme raison principale non pas la fuite d'une pauvreté intolérable, mais la recherche d'une amélioration de sa propre position économique et existentielle, difficilement réalisable dans une société marquée par le sous-développement.» (AA.VV., NAGA, 1991)

À cette explication on en associe une autre, plus étroitement liée à l'histoire récente du pays et à son entrée dans la modernité, avec les contradictions entre traditions différentes que celles-ci entraînent : «Une autre clé de lecture peut être repérée dans la recherche d'une solution individuelle à une série de contradictions que vit la société sénégalaise : contradiction entre cultures traditionnelles et cultures importées par le colonialisme français, contradiction entre modèles d'organisation sociale traditionnels et islamiques et modèles d'importation occidentale ; contradictions liées au rôle de la famille, de l'autorité et de l'organisation de la société en castes.» (AA.VV., NAGA, 1991)

Dans cette perspective, l'émigration devient alors pour le jeune sénégalais un moyen pour se mettre à l'épreuve, pour mesurer ses capacités et pour diriger vers un objectif concret ses ambitions et ses énergies. Ce sont donc les plus entreprenants à partir.

Puisqu'on peut affirmer que la presque totalité des Sénégalais a été à un certain moment et pour une période plus ou moins longue, une migration clandestine, quelles sont les voies d'accès privilégiées ? Selon les témoignages¹⁹, celles-ci se trouvent être le passage par la France ; par la Tunisie vers la Sicile ; enfin le vol direct du Sénégal vers l'Italie.

Le migrant sénégalais arrivait en Italie avec un simple visa de tourisme, qu'avant 1990 il pouvait obtenir facilement. L'argent nécessaire pour le voyage, qui représente un montant considérable dans le budget d'une famille sénégalaise, était parfois épargné par le candidat migrant à travers des années de travail, ou ce montant était avancé par un parent ou par un membre influent du groupe social d'appartenance (famille, village, confrérie), qui le considère, dans un certain sens, comme un investissement.

17. Entretien, Sénégalais, Lecce, 20-8-1991 ; V. EBIN, «À la recherche de nouveaux <poissons>. Stratégies commerciales mourides par temps de crise». *Politique africaine*, n° 45, mars 1992, pp. 86-99.

18. AA. VV., *La comunità senegalese in Italia e a Milano*. Recherche du NAGA, dactyl, Milan, 1991.

19. À la fois Sénégalais et agents sociaux : Entretien, Sénégalais, Milan, 18-5-1990 ; Entretien, Brescia, 14-5-1991.

«S'il n'a pas d'argent, un tel peut commencer à travailler en Afrique, à vendre petit à petit, à gagner, par exemple, cent liras par jour, mille liras par jour, et à épargner, jusqu'à ce qu'il arrive à avoir [l'argent pour] le billet pour partir. Il commence à demander le passeport et à chercher un visa pour aller en Europe. (...) S'il ne veut pas faire cela, beaucoup trouvent dans la famille un oncle, un frère qui a de l'argent et qui peut lui en prêter. Il dit : moi je te prête [l'argent] pour le billet pour l'Italie et toi, quand tu arrives là-bas, tu travailles et dès que tu as tes premiers mois de salaire, tu m'envoies le fric, sans intérêt. (...). Si quelqu'un n'a aucune possibilité, alors ce sont les gars qui sont restés en Afrique sans rien, ceux qui n'arrivent pas à épargner, ceux qui n'ont pas de possibilité d'emprunter l'argent. Ce sont les gars qui sont restés en Afrique sans travail.» (Entretien, Sénégalais, Lecce 20/8/1991)

Une fois arrivé à la frontière italienne, il fallait, entre autres, montrer le billet de retour et un montant correspondant à 1 000 ou 2 000 dollars us, permettant de survivre pendant le séjour en Italie. Comme au départ, à l'arrivée le Sénégalais peut compter sur l'assistance de son groupe d'origine. Pour la Sicile on a le témoignage de Virginia Floreale, qui dans sa thèse sur les Sénégalais à Catane (1989) décrit ainsi l'arrivée des migrants : «Quand le bateau avec les nouveaux arrivés, accoste à Trapani, se déclenche l'opération de récupération : (...) les gars [les Sénégalais déjà installés] recueillent le montant nécessaire pour obtenir le permis de débarquement, 2 millions plus le billet de retour, et une fois à Catane ce montant est remis.»

Naturellement, à la date d'expiration du visa le Sénégalais ne quittait pas le territoire italien, mais il devenait automatiquement clandestin. Dans la période qui s'est écoulée, il avait presque toujours réussi à exécuter la première phase de son projet migratoire : rejoindre un groupe de Sénégalais déjà installés, parmi lesquels il y a souvent un frère ou un parent. Ceux-ci aident le nouvel arrivant dans son expérience italienne en lui fournissant les informations et les indications indispensables ; en lui enseignant quelques mots d'italien ; en l'hébergeant et en l'entretenant pendant le premier mois ; en le dirigeant, finalement, dans l'activité de vendeur ambulant en lui cédant de la marchandise à crédit²⁰.

Des entretiens et des recherches²¹ il résulte que, au moins pour les migrants qui sont arrivés les premiers, l'Italie n'est pas un lieu de première

20. «Pour chaque nouvel immigré qui demandait du travail, la première chose qu'on faisait était d'aller acheter une étoffe qui faisait fonction de tapis, des lunettes de soleil, des colliers et des sacs. Ensuite le nouvel arrivant était accompagné dans un endroit public (...) et initié à la vente. Après un mois pendant lequel il était suivi par des amis, il était abandonné à son destin, pour devenir à son tour un autre maillon de la chaîne du travail clandestin», AA. VV., NAGA, *op. cit.* Voir aussi L. PERRONE, «Cultura e tradizioni nell' esperienza migratoria della comunità senegalese in Italia». Communication au colloque : *Immigrazione extra-CEE in Europa : gruppi et nici tra solidarietà e conflitto*. Rome, 5-7 juin 1991.

21. Entretien, Sénégalais, Milan, 24-3-1990 ; Entretien, Sénégalais, Milan, 18-5-1990 ; D. TRAVAGLINI, E. REYNERI, *Culture e progetti migratori dei lavoratori africani a Milano*, IRES Lombardia-Provincia di Milano, Milano, 1991 ; V. COSTA, «Una pensione senegalese», in R. DE ANGELIS (ed.), *Ghetti etnici e tensioni di vita*, Rome, La Meridiana, 1991.

immigration ; souvent celle-ci a été précédée par une migration interne vers la ville (Dakar) ou vers les pays voisins, surtout la Côte d'Ivoire, ou encore vers la France ou la Libye.

C'est seulement dans une deuxième phase, vers 1988, lorsque l'on assiste aux premiers retours au pays des émigrés-pionniers, qui apportent des informations sur la situation en Italie, que s'affiche la migration directe de la campagne sénégalaise (Baol, Djambour) vers l'Italie. L'émigration change alors dans sa composition : le nombre de non scolarisés et de ceux qui ne connaissent pas le français augmente²².

Jusqu'en 1989, le choix du migrant sénégalais a été, comme dans d'autres pays, la vente ambulante, un choix obligé étant donné la condition généralisée de clandestinité qui lui interdisait l'accès à d'autres activités. Mais la disposition au commerce qui le caractérise se fonde aussi sur la tradition sénégalaise d'associer le commerce à l'agriculture pendant la morte saison.

Ainsi, l'activité du vendeur ambulante – qui a fait couler beaucoup d'encre (les «vu' cumprá»²³) – est utilisée par le migrant comme activité initiale de fortune. En effet, une fois en Italie, le Sénégalais s'aperçoit très vite que trouver un emploi n'est pas facile²⁴.

Les Sénégalais tiennent à souligner que le travail est un devoir et que, faute de mieux, la vente ambulante est préférable au chômage ou à la mendicité. Cette éthique du travail est liée à l'éthique de la confrérie musulmane mouride, à laquelle appartiennent la majorité des vendeurs.

«Les Sénégalais, par rapport à l'activité qu'ils font, que ce soit en Italie ou aux États-Unis, font une activité autonome de vente ambulante, généralement irrégulière, non reconnue par la loi. Il s'agit d'un choix qui est quand même supérieur au chômage: on se débrouille, on cherche à faire quelque chose, parce qu'il faut faire quelque chose. Bon, comme on est religieux on ne peut pas vendre de la drogue, et alors on invente un métier. C'est comme ça qu'est né ce qu'on appelle le «vu' cumprá», selon cette éthique. Si moi je devais donner une explication anthropologique à ce phénomène, comment ce métier est né, je l'expliquerais ainsi, parce que ceux qui l'ont fait les premiers ont été les mourides.» (Entretien, Sénégalais, Rome, 14/4/1992)

22. Il faut néanmoins relever qu'un groupe d'immigrés provenant de la zone rurale appelée N'dande, est entré clandestinement après les termes du dernier acte de régularisation. Il s'agit de paysans qui ont dû abandonner leur pays à cause de la sécheresse et de la désertification des terres ; presque tous sont analphabètes et vivent de la quête.» AA. VV. NAGA, *op. cit.*

23. Les vendeurs ambulants extra-communautaires en Italie sont connus par le surnom de «vu'cumpra» (voulez achète), phrase utilisée pour arrêter les passants.

24. Entretien, Sénégalais, Brescia, 1-6-1990 ; et «Les immigrés (...) étaient arrivés pour chercher un travail salarié quelconque, pourvu qu'il fournisse un salaire mensuel sûr. Mais ils se sont vite aperçus des difficultés d'accéder à un tel type de travail et ils ont recouru (...) au commerce ambulante, en mettant à profit à Rome une expérience africaine précédente.» V. COSTA, *op. cit.*, p. 77.

Les lieux privilégiés du commerce ambulants sont les places, les foires et les marchés de quartier, et surtout les plages touristiques, en particulier celles de la Romagne et de la Versilia. Ce n'est pas pour rien que Pap Khouma, dans son journal-témoignage (1990), dit que les Sénégalais connaissent Rome et Riccione. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les premières installations provisoires sont situées dans les chefs-lieux de province près des plages: Ravenne pour la Romagne, Livourne pour la Versilia, mais aussi Gênes, Pescara, Lecce, Catane en Sicile, Sassari et Cagliari en Sardaigne.

La catégorie des commerçants ambulants n'est pas du tout homogène aussi bien en ce qui concerne les origines sociales des vendeurs, que la classe d'âge, ou le niveau d'instruction. À côté de l'adolescent qui vient d'arriver des campagnes du Baoul, sans aucune connaissance de l'italien et dont l'activité de vente ne s'écarte pas beaucoup de la quête, on trouve le vendeur expérimenté, qui connaît les «bons coins» et les goûts des gens, qui sait vendre et qui ne gaspille pas ses énergies en de longues randonnées, ni son argent dans des produits qui ne se vendent pas. En général, celui-ci a déjà une expérience de la vente dans d'autres pays et il emploie un frère ou un parent plus jeune, ou un confrère moins expérimenté, parfois rencontré par hasard ou «sauvé» d'une situation difficile (perte de l'argent ou saisie de la marchandise par la police). Ce petit entrepreneur commercial joint à la vente des activités complémentaires, comme l'importation de produits africains ou l'exportation vers le Sénégal de produits italiens (les chaussures, par exemple). Souvent parti de rien, il arrive, avec un peu de chance, à mettre de côté un capital qu'il emploiera dans l'achat d'un magasin à Dakar (géré par un frère), ou pour entrer dans d'autres commerces plus sûrs et rémunérateurs. Ce commerçant aime son métier et il en souligne les avantages et l'indépendance, en faisant, parfois, une véritable apologie et philosophie de la vente²⁵.

Au contraire, pour d'autres la vente est un véritable travail de fortune, qu'ils abandonnent dès qu'ils le peuvent, quand elle n'est pas contraire aux goûts de l'individu. Dans ces cas, il ressort des entretiens le malaise de se mettre en avant et de vivre dans la précarité: la phrase «j'y suis obligé» revient alors fréquemment.²⁶ Dans les différentes attitudes vis-à-vis du commerce interviennent ainsi des facteurs culturels – le niveau d'instruction des vendeurs est très variable: nous avons rencontré des analphabètes à côté de pluri-diplômés – et sociaux, outre les préférences individuelles.

Les marchandises traitées sont en partie de provenance africaine. On se sert dans ce cas du réseau des «transporteurs», qui du Sénégal et de la Côte d'Ivoire fournissent toutes les places européennes. À côté des produits

25. Entretien, Sénégalais, Lecce, 20-8-1991.

26. P.A. KHOUMA, *Io, venditore di elefanti*. Milan, Garzanti, 1990. M. TAMBURINO et M. EL KAABI (ed.), «Dieci interviste», *Dimensioni dello Sviluppo*, n° 1-2, 1991, pp. 10-152.

africains, traités toujours davantage par des spécialistes, on trouve les marchandises produites et vendues aux Sénégalais par des grossistes italiens, véritables entrepreneurs de la contrefaçon des grandes marques (Vuitton, Gucci, Lacoste, Rolex, etc.).

Quant à la participation des Sénégalais à des trafics illicites, comme le trafic de drogue, sans nier l'existence d'une minorité délinquante, il ne résulte pas qu'une telle activité constitue une méthode de production de revenu répandue : les cas relevés concernent des individus marginaux, ou exclus, du réseau de solidarité sénégalais²⁷. Le contrôle social du groupe conduit en effet à l'isolement immédiat du déviant : les sanctions morales et l'exclusion sociale jouent dans ce sens, rendant peu rémunérateur pour l'individu – au moins sur le plan social, sinon économique – le choix criminel.

Les Sénégalais de la première vague ont pu bénéficier des deux actes de régularisation²⁸, dont l'un des premiers effets a été de leur permettre d'accéder aux listes des bureaux de placement. Bien qu'une partie d'entre eux semble vouloir rester dans le commerce ambulante, d'autres, poussés par celui-ci vers les villes du Nord, ont bien vite réalisé qu'il y avait d'autres possibilités de travail. On assiste ainsi, dans une deuxième phase (vers la fin de 1989), à une véritable migration intérieure vers le Nord industriel et, en particulier, vers l'axe Milan-Venise où la petite et moyenne industrie attirent différents groupes d'immigrés. Ce flux Sud-Nord semble aujourd'hui en train de se stabiliser, ayant saturé la demande de main-d'œuvre.

Mais même quand il est embauché régulièrement, le Sénégalais n'abandonne jamais complètement le commerce ambulante : celui-ci reste toujours une activité de fortune, à reprendre en cas de licenciement ou dans des moments de difficulté, ou même à faire le samedi ou pendant les congés payés.

En avril 1990, comme corollaire de la *Loi Martelli*, et avec l'adhésion de l'Italie au pacte de Schengen, on assiste à l'introduction du visa pour les ressortissants de certains pays extra-communautés dont le Sénégal. Ainsi pour ceux qui sont rentrés après cette date, la situation est, et demeure, d'une extrême précarité. Non seulement l'entrée clandestine a nécessité un coût, du temps et des risques beaucoup plus grands, mais, une fois entré, on a la presque certitude que la situation de clandestinité restera inchangée. L'éventail des activités possibles est donc plus restreint : le commerce ambulante à part, qui est sujet à une concurrence croissante, (outre l'intolérance croissante de la société d'accueil), il y a les activités traditionnelles au noir (agriculture saisonnière, main-d'œuvre dans les marchés et dans les entreprises de bâtiment, etc.).

27. V. FLOREALE, *Immigrazione di colore: i senegalesi a Catania*, Mémoire de maîtrise en sociologie et recherche sociale, Université La Sapienza, Rome, 1989 ; P. KHOUMA, *op. cit.* ; Entretien, Sénégalais, Gênes, 20-11-1991.

28. Les deux actes de régularisation ont accompagné les lois n° 943-1986 et n° 39-1990

II- Solidarités et enracinement

Comme pour d'autres immigrés, pour les Sénégalais aussi l'un des premiers problèmes qui se posent est celui du logement. Cependant, il est rare de trouver des groupes de Sénégalais «campés» ou installés dans des bidonvilles dans les banlieues urbaines, comme il arrive pour d'autres immigrés. Même s'ils doivent payer des prix exorbitants pour des logements qui sont souvent au-dessous des limites d'habitabilité, ou s'ils doivent vivre dans des conditions de surcharge²⁹, les Sénégalais préfèrent des situations où ils peuvent ne pas se faire remarquer.

Les difficultés de logement imposent inévitablement la cohabitation de beaucoup de personnes, mais l'habitude de la vie en commun vient en aide. Celle-ci contribue au maintien d'un fort esprit de solidarité: «À la différence d'autres immigrés extra-communautaires, les Sénégalais vivent presque tous dans des appartements loués par des groupes de compatriotes. Les Sénégalais ont une tradition de vie communautaire et ont été éduqués à la solidarité, qui est une des valeurs fondamentales de la société sénégalaise. Cela rend plus facile le fait de vivre ensemble, en partageant les frais et les difficultés.» (AA. VV., NAGA, 1991)

Mais la solidarité de groupe ne suffit pas à résoudre le problème du logement, qui demeure parmi les plus graves soucis des immigrés. Comme n'a pas manqué de le souligner un interviewé, si le sens de la solidarité impose à un Sénégalais de ne pas laisser à la rue un compatriote, même au risque de gênes non négligeables, l'hospitalité pose des problèmes aux mieux insérés:

«Au début ça a été dur, très dur (...), mais maintenant moi je ne suis pas trop mal, parce qu'heureusement j'ai un appartement. Mais ma maison maintenant c'est presque un dortoir (...). Moi j'ai loué un appartement pour deux personnes et maintenant on est sept. (...) Mais de voir des gens à la rue c'est très difficile, parce que l'immigré (...) c'est un homme désespéré (...). Alors, moi je me suis toujours engagé pour ces problèmes, et je ne peux pas avoir à la maison plus que ça. Je peux quand même en prendre quelques-uns que je considère être des gens biens (...). Tu sais, même quand tu loges dans une pension et tu payes quinze mille par jour, tu ne peux pas faire la cuisine [dans ta chambre]. Moi, au début je causais avec mes amis et je leur disais: oui, vous pouvez venir chez moi, comme ça on mange ensemble. Ainsi tout le monde sait que j'ai un appartement. Il y a des gens qui viennent manger chez moi, ensuite ils vont chercher une pension pour dormir,

29. D.M. CARTER cite pour Turin le cas de 118 Sénégalais qui vivent dans un appartement de six chambres. Une situation semblable a été observée par G. SCIDA à Catane, où 50 personnes vivent dans cinq chambres. À Gênes la situation est encore plus critique. D.M. CARTER, «La Formazione di una dahira senegalese a Torino», IRES, *Uguagli e diversi. Il mondo culturale, le reti di rapporti, i lavori degli immigrati non europei a Torino*. Turin, Rosenberg et Sellier, 1992; G. SCIDA, *Rapporto sugli immigrati extra-comunitari a Catania*, Meeting del Mediterraneo, Catane, Cusl La Traccia, 1991.

ils n'arrivent pas à trouver et tard dans la nuit reviennent chez moi, et moi je les fais dormir chez moi...». (Entretien, Sénégalais, Milan 18/5/1990)

La force des Sénégalais semble ainsi résider dans leur organisation et leur cohésion de groupe. Ce fait est souligné par tous les auteurs et dans tous les entretiens³⁰. À notre avis, il y a trois aspects qui garantissent la plus grande performance des groupes sénégalais par rapport à d'autres groupes d'immigrés et qui distinguent leur type de solidarité :

- Le sens de la hiérarchie : le plus âgé se considère responsable vis-à-vis des plus jeunes et ceux-ci acceptent ses décisions et ses conseils.
- L'organisation : la vie de groupe est réglementée à travers une savante habitude et discipline, qui implique le partage des tâches et des frais.
- La philosophie de fond : même s'il est évident que chaque individu a ses buts et ses ambitions personnelles, celles-ci ont du sens seulement à l'intérieur du groupe. Il ne s'agit donc pas d'une solidarité d'urgence, due à la situation de précarité de l'immigration, mais d'un style et d'un système de vie.

L'union de ces facteurs empêche que la surcharge ne devienne une source de désordre ou de conflit ouvert. Une visite à une maison de Sénégalais suffit pour comprendre comment, à partir du ménage jusqu'à la préparation des repas, tout est soigneusement organisé et réglé. Cela est d'autant plus important que dans ces maisons collectives on trouve des personnes d'origine sociale, ethnique et culturelle assez différente.

«Il existe des règles de vie qui sont respectées par chacun et qui permettent une cohabitation tranquille. Par exemple, dans une maison où vivent dix Sénégalais, deux s'occupent du ménage, cinq doivent faire la cuisine, deux doivent faire les courses et il y a une personne – il s'agit en général de la plus âgée – qui est nommée pour faire fonction de chef de village et qui s'occupe de payer le loyer, l'électricité, le gaz, etc. Parmi ses fonctions il y a aussi celle d'organiser le roulement du travail et en général la vie de la maison.» (AA. VV., NAGA, 1991)

La vie de groupe permet aussi de garder et d'affirmer certains aspects de la culture traditionnelle. Ainsi l'individu continue à se référer et à être jugé par rapport à l'univers de valeurs d'origine. Le sentiment du déracinement et d'être hors de tout code moral, si fréquent parmi les nouveaux immigrés est ainsi apaisé, sinon complètement évité.

30. V. COSTA, *op. cit.* ; L. FANTINI, «Processi di confronto e integrazione culturale di giovani immigrati senegalesi nella afera del tempo extra lavorativo. Una ricerca nella comunità genovese». Communication au colloque : *Immigrazione extra-CEE in Europa: gruppi etnici tra solidarietà e conflitto*. Rome, 5-7- juin 1991 ; G. SCIDA, «Senegales: e mauriziani a Catania: due risposte divergenti alla sfida dell' integrazione sociale», *La ricerca sociale*, novembre 1991 ; AA.VV. NAGA, *op. cit.*

Le repas en commun, dans un même plat, revêt, selon des différents observateurs³¹, une grande importance. La préparation du repas constitue aussi le premier pas dans l'apprentissage du nouvel immigré, habitué à considérer celle-ci comme une activité exclusivement féminine. Étant donné la quasi-absence de femmes dans l'émigration, le nouvel arrivant doit se mettre – bon gré mal gré – à cette activité, confiée en général aux plus jeunes³².

La présence des femmes est très limitée³³ : elles n'émigrent pas, elles restent au pays. Généralement les migrants sont des jeunes qui envisagent leur projet migratoire comme de courte durée et qui voient la fin de celui-ci dans le retour au village d'origine, où ils vont investir leurs gains. Pour cette raison, même s'ils sont mariés, ils ont tendance à ne pas se faire accompagner de leurs épouses. Les conditions précaires de logement, découragent ultérieurement l'hypothèse d'une réunion familiale.

À côté de la femme «épouse», il y a une autre figure féminine qui commence à prendre de l'importance : la femme commerçante. Non plus dans sa première jeunesse, souvent seule, mais avec un réseau de parents éparpillés dans différentes localités européennes, elle exerce le rôle de trait-d'union entre le vendeur ambulante et le grossiste ou le producteur. Ses absences du pays sont plus courtes que celles des hommes, et varient en moyenne de quelques jours à quelques mois, ce qui lui permet de se servir du visa touristique, évitant les risques liés à la clandestinité.

Derrière les raisons qui ont poussé la femme sénégalaise à faire le choix du commerce il est possible d'entrevoir un échec du projet de vie initial³⁴ : un veuvage, un divorce ou, si elle est diplômée, un licenciement. Il s'agit donc d'une nouvelle figure de femme, «blessée mais libre», qui cherche à se reconstituer toute seule une position sociale et économique.

Esquisser une géographie exacte des installations des Sénégalais en Italie nous semble aujourd'hui difficile, surtout parce que celle-ci, comme on l'a dit, change fréquemment, en fonction des occasions d'embauche.

Un bon exemple, pour les Sénégalais résidant au Nord, qu'ils soient vendeurs ou ouvriers, est Bovezzo, banlieue de Brescia : ici dans un seul immeuble, la résidence «Prealpino», vivent environ 600 Sénégalais. Les premiers Sénégalais arrivent à Brescia en 1987 : ici l'industrie du rond à béton armé offre de bonnes chances d'embauche. En effet, dans la province de Brescia on enregistre en 1990, sur 4 000 immigrés inscrits aux bureaux de placement, environ 5 000 recrutements au travail, donc en nombre majeur aux inscriptions. Cette disponibilité d'emplois est pourtant limitée

31. V. COSTA, *op. cit.* ; L. FANTINI, *op. cit.*

32. Entretien, Sénégalais, Milan, 24-3-1990 ; V. COSTA, *op. cit.*

33. À Gênes, par exemple, sur environ 600 Sénégalais on compte 7 femmes (31-5-1991).
L. FANTINI, *op. cit.*

34. Entretien, Sénégalais, Lecce, 18-5-1991.

et le marché est vite saturé : en 1991 les recrutements tombent à 300, et les inscriptions à 250³⁵. La majorité des Sénégalais de Brescia provient du Centre-Sud italien, où ils exerçaient l'activité de vendeurs ambulants. Brescia les insère ainsi dans l'activité industrielle.

Au contraire, au Sud, c'est toujours l'activité de vendeur ambulant qui prime. À Catane la solidarité sénégalaise a développé un intéressant compromis avec la réalité locale. Virginia Floreale (1989) nous présente le débit de «mamma Sarina» et de sa fille Cettina – un magasin alimentaire traditionnel – qui devient un véritable point nodal pour toute rencontre et transaction entre les Sénégalais de la Sicile orientale. Situé près de la gare, ce débit est appelé «l'ambassade du Sénégal» : lieu de rencontres, il sert aussi de poste restante et de poste téléphonique. Cettina, la gérante, aide aussi les Sénégalais dans leurs démarches bureaucratiques :

Les problèmes qui concernent 'les gars' sont nombreux et se répercutent tous dans le débit de Cettina qui, rapidement, les résoud, tous avec une note, un coup de fil, ou en confiant la tâche à l'un d'entre eux qui peut faire l'interprète, accompagner un compatriote à la préfecture de police, installer le nouvel arrivant dans la bonne maison ; et tout cela avec un esprit d'appartenance au groupe vraiment exceptionnel. (V. Floreale, 1989)

Virginia Floreale pour la Sicile (1989), ainsi que Luigi Perrone pour le Salente (1991), tiennent à souligner les différents type d'insertion de l'immigré sénégalais dans l'Italie du Sud par rapport au Nord. Selon ces auteurs, les différentes conditions de sociabilité, le climat et les habitudes mêmes de vie à l'intérieur du tissu urbain du Midi italien (vie dans la rue, rapports de voisinage, cordialité bruyante, visites inattendues), sont plus en accord avec celles des Sénégalais et fournissent une ambiance plus favorable au maintien des rapports sociaux africains. Au contraire au Nord, un plus grand isolement de l'individu par rapport au contexte social et le climat qui ne favorise pas la vie au grand air, ont des effets négatifs sur l'immigré (dépression, insécurité, apathie, parfois combattues par le biais de l'alcool). Ainsi, beaucoup d'immigrés transférés et installés au Nord, qui avaient passé une période dans le Salente, dès qu'ils ont un moment libre, y retournent, tandis qu'on assiste aussi à des retours «définitifs», bien que les conditions de travail ne soient pas favorables³⁶.

Peut-on définir les origines ethniques, sociales et culturelles des immigrants sénégalais ? Par Sénégalais on entend à la fois quelque chose de plus restreint et de plus large que la simple nationalité. Plus restreint parce que, dans la majorité des cas on indique, de fait, par ce terme, un Wolof appartenant à la confrérie mouride ; plus large parce qu'autour du réseau de solidarité sénégalais tournent les très peu nombreux Gambiens, Maliens,

35. Entretien, Brescia, 14-5-1991.

36. L. PERRONE, *op. cit.*, 1991 ; voir aussi V. COSTA, *op. cit.*

Mauritaniens, parfois même Ivoiriens ou Burkinabés, liés aux Sénégalais par des liens ethniques, linguistiques ou religieux.

À présent on ne dispose pas de données statistiques globales, mais on doit faire référence soit aux informations fournies par les interviewés, soit à quelques recherches locales. Ainsi, une enquête de l'IREs sur Milan (Travaglini D., Reyneri E., 1991) a enregistré 75 % de Wolof, 11 % de Peul, 10 % de Serer, 3 % de Diola. Ces pourcentages n'ont pas été démentis par d'autres sources d'information³⁷.

La prédominance des Wolofs est confirmée aussi par l'origine régionale: la majorité des immigrés provient du Baol (Touba, Djourbel), du Djambour (Louga) et aussi du Sine (Kaolack) et de Dakar³⁸.

Un autre point consiste à déterminer le poids de la confrérie mouride à l'intérieur de l'immigration sénégalaise: ici aussi on ne peut compter que sur des estimations. En général les mourides interviewés affirment que plus de 90 % des Sénégalais présents dans la péninsule appartiennent à la confrérie, tandis que les agents sociaux ont plutôt tendance à réduire ce pourcentage à 70 %. Les principaux centres du mouridisme italien sont Pise, Rimini et Bovezzo. À Bovezzo environ 2/3 des résidents Sénégalais appartiennent à la mouridiyya³⁹. Touba-Brescia, comme elle a été nommée, semble ainsi destinée à exercer un rôle charnière dans le mouridisme en Italie.

Des cercles mourides (da'ira) sont en train de se constituer dans toutes les villes où il y a des Sénégalais. À Turin, par exemple, une da'ira existe depuis 1982, dont l'activité a été suivie par Donald Carter (1992).

En Italie les Mourides se présentent comme un groupe fermé, quelque peu rétif à parler de soi⁴⁰, quand pour d'autres aspects les Sénégalais sont, au contraire, très ouverts. La majorité des da'ira semblent pour le moment fermée aux non-initiés, sinon par choix, au moins de fait. Cela nous rappelle un peu la première phase de leur insertion en France⁴¹.

L'image que l'on retient des entretiens est très homogène: le marabout est un père, un conseiller qui encourage et indique la voie à suivre; les dons en argent qui lui sont remis (hadiya) sont recueillis pour le bien-être de la communauté. Néanmoins les analyses critiques du pouvoir maraboutique ne sont pas rares, parfois avancées avec lucidité par des individus en marge du système mouride.

37. La recherche de l'IREs se fonde sur un échantillon de 70 interviews; voir aussi Entretien, Brescia, 14-5-1991; L. FANTINI, *op. cit.*, estime le pourcentage de Wolofs à Gènes à au moins 50%; L. PERRONE, *op. cit.* 1992.

38. Entretien, Brescia, 14-5-1991; L. PERRONE, *op. cit.*, 1992. Entretien, Sénégalais, Gènes, 20-11-1991; données de la municipalité de Pavie, 1990.

39. Entretien, Brescia, 14-5-1991.

40. Dans les entretiens l'appartenance à la mouridiya est mentionnée seulement si elle est expressément demandée.

41. M.A. DIOP, «Les associations murid en France», *Esprit*, n° 102, juin 1985.

Malgré les difficultés de la vie de l'immigré, le caractère purement religieux des cercles mourides est préservé. Leur but est la récitation des poèmes du fondateur et la récolte des dons, sous la direction d'un représentant du marabout : ce dernier vient en visite de temps à autre. Lors de ces occasions on assiste au déplacement de nombreux Sénégalais, comme au printemps 1991, quand le programme de télévision provinciale de Brescia a filmé l'arrivée de quelques dizaines de bus provenant de toutes les parties de l'Italie pour la visite d'une importante autorité religieuse.

En émigration l'autorité des hiérarchies religieuses risque de se disperser. La longue période d'éloignement des disciples et l'augmentation des distances géographiques ont obligé les marabouts – contre la tendance traditionnelle à ne pas quitter le village d'origine – à effectuer des voyages périodiques dans les lieux où la concentration des disciples est plus considérable, pour garder le lien avec ceux-ci. Ainsi, dès qu'un groupe de Sénégalais arrive à s'installer, le marabout est toujours invité.

Du côté mouride, par rapport à d'autres organisations musulmanes, il semble y avoir une plus nette volonté d'éviter toute confrontation directe avec la société italienne, volonté cohérente avec le choix de ne pas se faire remarquer en tant que mourides. Ainsi, un important marabout en tournée de visites a affirmé que c'est là un devoir de l'adepte mouride que de respecter les lois et les mœurs du pays d'accueil et qu'il était lui-même, en tant que chef religieux, venu pour veiller à cela⁴².

Les débuts de l'associationnisme sénégalais remontent à 1978, quand un groupe d'étudiants de l'Université de Pérouse fonde l'«Association sénégalaise»⁴³. Mais ce n'est qu'à la fin des années '80 qu'on voit surgir des associations d'entraide parmi les immigrés. Celles-ci ont été poussées à la régularisation par les interlocuteurs publics dans la période qui a précédé la promulgation de la *Loi Martelli*. Souvent nées d'une façon informelle, les associations visent à regrouper les Sénégalais résidant dans une région ou dans une ville. À Milan, par exemple, on trouve l'Association des Sénégalais de Lombardie, fondée en 1989, et dont le premier président, Pap Khouma, est connu pour avoir publié un livre sur son expérience d'immigré.

En même temps le 23 février 1989, est fondée à Pise la CASI (Coordination des Associations sénégalaises en Italie), l'organisme qui devrait regrouper toutes les organisations sénégalaises d'Italie. Au début, adhérent à la CASI, 17 associations provinciales, mais déjà à la réunion de Ravenne, au mois de septembre de la même année, participeront 35 associations⁴⁴.

42. Conversation privée, Marabout sénégalais, Milan, 24-7-1991.

43. Cette première association avait des buts culturels et d'aide aux étudiants. Entretien, Sénégalais, Rome, 14-4-1992.

44. Entretien, Sénégalais, Rome, 14-4-1992.

La CASI demeure un instrument provisoire jusqu'au mois de juillet 1989, quand on décide de transférer son siège à Rome : vers la fin de l'année, celle-ci se donne un statut et son existence est formalisée. Son comité directif est composé de douze membres, partagés sur le territoire national, d'un président et d'un secrétaire.

Les associations ont pour but de faire face aux problèmes pratiques des immigrés dans leurs rapports avec la société et les autorités italiennes ; elles regroupent ainsi – selon ce qu'affirment les responsables⁴⁵ – tous les Sénégalais, indépendamment de leur appartenance religieuse, de confrérie ou ethnique. Ainsi, «l'association est pour tous les Sénégalais, la religion et la politique n'ont rien à voir, nous sommes ici pour nous entraider»⁴⁶.

Conclusion : l'enracinement local

Malgré les difficultés qui découlent de leur situation souvent irrégulière, les Sénégalais ont montré une remarquable aisance à se déplacer le long de la péninsule, ainsi qu'une grande capacité à établir des liens et des contacts, non seulement au niveau personnel, mais aussi d'organisation, collaborant avec des associations de volontariat, syndicales ou de quartier. Ils ont donc pris une position de premier plan dans l'univers bariolé de l'immigration en Italie.

Leur insertion semble se fonder aussi bien sur une réinterprétation des valeurs traditionnelles de la culture sénégalaise, que sur une adaptation aux réalités et aux spécificités régionales et locales italiennes, ce qui nous fait penser que la boutade lancée par un Sénégalais responsable d'association à la télévision nationale : «je suis un Génois du Sénégal» pourrait bien, dans un futur prochain, être réalité.

45. Entretien, Sénégalais, Milan, 24-3-1990 ; Entretien, Sénégalais, Milan, 18-5-1990 ; Entretien, Sénégalais, Rome, 14-4-1992, Entretien, Sénégalais, Brescia, 1-6-1990.

46. Entretien, Sénégalais, Rome 14-4-1992.